cpie
VALLÉES DE L'AUTHIE
ET DE LA CANCHE

FORMATION DIPLÔMANTE

Financée par la Région Hauts de France

BPJEPS
ANIMATEUR

Diplôme : Niveau 4 (BAC)

Mention :

Animation Socio-Educative
ou Culturelle

Lieu : Territoire de Cambrai

Période : Décembre 2026 à Octobre 2027

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS
Liberté
Égalité
Fraternité

cfa essas.

Les objectifs et les Contenus

Une formation de 9 mois (597h) :

- Journées de formation en présentiel et à distance
- Suivi individualisé

Des contenus de formation en cohérence avec 4 Blocs de Compétences et permettant l'acquisition de compétences pour :

- **BC1 :** Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation
- **BC2 :** Valoriser les activités et les projets d'une structure du sport ou de l'animation
- **BC3 :** Concevoir, conduire, en sécurité et évaluer des séquences d'animation et des séances d'activités culturelles, éducatives ou sociales dans le cadre du projet et de l'organisation de la structure.
- **BC4 :** Organiser et encadrer le "vivre ensemble" des publics accueillis au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle.

Pour qui ?

Demandeurs d'emploi, salarié.e.s ou en recherche de contrat d'alternance.
Possibilité de financement CPF, OPCO ou d'intégrer la formation dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Allègement

- Possibilité de positionnement pour construire un parcours individualisé de formation avec allégement de formation.
- Les tests de positionnement permettent un allégement d'un volume horaire de formation de BC et/ou de bloc complet en fonction de l'expérience du candidat.

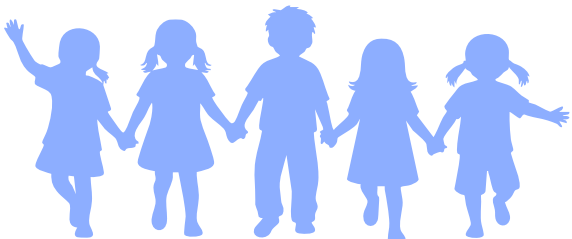

La formation

Planification : 2 à 3 jours par semaine sur 9 mois.

Sélections : Un entretien de motivation.

Conditions d'accès à la formation

- Bénéficier d'une prise en charge financière
- Être titulaire du PSC ou équivalent
- Justifier d'une expérience d'animateur de 200h minimum.

Aides au financement

Employeur du secteur privé ou public :
Des aides existent pour la prise en charge du coût de la formation et de la rémunération (voir fiches jointes)

Lieux et période de formation

Territoire de Cambrai

Décembre 2026 à Octobre 2027

LES FORMATIONS DU CPIE :

Métiers de l'Animation et du Sport

Le CPIE Vallées de l'Authie et de la Canche propose des formations habilitées par le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Les + de la formation :

- Un suivi individualisé
- Une équipe qualifiée et expérimentée
- Des contenus basés sur la mise en pratique et l'expérimentation
- Un planning sur 18 mois adapté à votre emploi
- Des valeurs d'éducation populaire, de partage, d'écoute, d'échange, d'entraide et d'éco-citoyenneté

Contacts

-Pour toute demande d'informations

-Pour prendre un rendez-vous

-Pour retirer un dossier de candidature

Mme VASSEUR Christine, Responsable Service Formation :

cfme@cpie-authie.org

03 21 04 05 79

Mr BRUNEL Benjamin, coordinateur :

06 95 51 16 56

benjamin.brunel@cpie-authie.org

Retrouver toutes les informations sur le site internet du CPIE

https://www.cpie-authie.org

Onglet Formation

LE BPJEPS
VIA LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

C'est quoi ?

Un contrat de travail qui alterne des temps de formation en entreprise et en centre de formation

Pour qui ?

-Jeunes de 16 à 29ans (30ans moins un jour à la signature du contrat)
-Certains publics au delà de 29ans :

- Personne ayant une RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé)
- Sportif de haut-niveau
- Repreneur, créateur d'entreprise

Où ?

-Les entreprises du secteur privé dont le milieu associatif, les autos-entrepreneurs...
-Les employeurs du secteur public dont les collectivités territoriales

Durée ?

18 mois minimum avec un début de contrat possible 3 mois avant le démarrage de la formation et une fin de contrat possible 2 mois après la fin de formation.

Les aides financières ?

-Entreprises du secteur privé :
Une aide unique de 5000euros ou 6000euros pour un apprenti avec une RQTH, la première année du contrat.
Une prise en charge du coût de formation qui peut varier en fonction de la branche professionnelle de façon générale entre 7800 et 8800 euros.
Une démarche simplifiée et un contact direct avec le CFA qui gère avec vous le montage du dossier auprès de votre OPCO.

→

cpie
VALLÉES DE L'AUTHIE
ET DE LA CANCHE

ANNÉE 1

	Salaire brut mensuel minimum	Salaire Net mensuel minimum	Coût brut mensuel Employeur	Aide mensuelle employeur	Reste à charge mensuel employeur
Moins de 18 ans	27 % SMIC soit 492 € 22	472€	520 € 67	416 € 67	104€
18 à 20 ans	43 % SMIC soit 783 € 90	763€	816 € 67	416 € 67	401€
21 à 25 ans	53 % SMIC* soit 966 € 21	933€	1003 € 67	416 € 67	587€
26 ans et +	100 % SMIC* soit 1823 € 03	1 611€	1876 € 67	416 € 67	1 460€

Le coût de formation peut être pris en charge par votre OPCO.

ANNÉE 2

	Salaire brut mensuel minimum	Salaire Net mensuel minimum	Coût brut mensuel Employeur
Moins de 18 ans	39 % SMIC soit 710 €	690€	743€
18 à 20 ans	51 % SMIC soit 930 €	903€	970€
21 à 25 ans	61 % SMIC* soit 1112 €	1 048€	1 153€
26 ans et +	100 % SMIC* soit 1823 € 03	1 611€	1 877€

Un simulateur pour l'employeur qui permet une estimation simple et directe:
https://www.urssaf.fr/accueil/outils-documentation/simulateurs/cotisations-employeur.html

-Entreprises du secteur public :
Possibilité d'une prise en charge du coût de formation via le CNFPT.

Pour toute demande relative à la création du contrat; merci de contacter le CFA ESSAS d'Amiens : 03.22.66.24.31

LE BPJEPS VIA LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

C'est quoi ?

Un contrat de travail qui alterne des temps de formation en entreprise et en centre de formation

Pour qui ?

-Jeunes de 16 à 25ans et les demandeurs d'emploi de plus de 26ans.
-Jeunes de 16 à 25ans non titulaires d'un BAC général ou Professionnel, ni d'un CAP ou d'un BEP
-Demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an
-Bénéficiaires des minimas sociaux : RSA (Revenu Solidarité Active) / ASS (Allocation de Solidarité Spécifique) / AAH (Allocation Adulte Handicapé).

Où ?

-Les entreprises de droit privé quelle que soit l'activité ou la forme juridique ;
-Les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) ;
-Les entreprises de travail temporaire ;
Deux employeurs saisonniers conjointement (ayant recruté un jeune âgé de 16 à 25 ans en CDD pour l'exercice d'activités saisonnières) ;
-Les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE).

Durée ?

Une durée maximale augmentée pouvant aller jusque 36 mois pour les publics ci-après :

cpie
VALLÉES DE L'AUTHIE ET DE LA CANCHE

Les aides financières ?

-Réduction des cotisations sociales.
-Pour les demandeurs d'emploi de + de 26 ans : une aide de 2000 euros par France Travail.
-Pour les demandeurs d'emploi de 45 ans et + : une aide de 2000 euros par France Travail.
Pour les demandeurs d'emploi de + de 45 ans les 2 aides sont cumulables soit un total de 4000 euros.
- Pour les personnes en situation de handicap : une aide de 1900 euros pour un contrat de 18 mois.
Une prise en charge du coût de formation qui peut varier en fonction de la branche professionnelle et de votre OPCO de façon générale entre 15 et 25 euros de l'heure de formation.

	Salaire brut mensuel minimum	**Salaire Net mensuel minimum**	**Aide annuelle employeur**
16 à 21 ans	65 % SMIC soit 1184 € 98	915€	Prise en charge coût de formation par OPCO
21 à 26 ans	80 % SMIC soit 1458 € 43	1 132€	Prise en charge coût de formation par OPCO
+ de 26 ans	100 % SMIC soit 1823 € 03 Ou 85 % du SMIC Conventionnel	1421 € Ou 1207 €	Prise en charge coût de formation par OPCO 2000 euros si Demandeur emploi ou RSA ou ASS ou AAH
+ de 45 ans		1421 € Ou 1207 €	Prise en charge coût de formation par OPCO 2000 euros si demandeur emploi ou RSA ou ASS ou AAH Cumulable avec aide ci-dessus soit 4000 euros
+ de 26 ans et AAH		1421 € Ou 1207 €	Prise en charge coût de formation par OPCO 1900 euros cumulable avec les aides des 2 cases ci-dessus

Un simulateur pour l'employeur qui permet une estimation simple et directe:
https://www.urssaf.fr/accueil/outils-documentation/simulateurs/cotisations-employeur.html